

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES -
(N° 1451)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

Alinéa 20

Supprimer les mots :

ou une même zone

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.